



Litige lors de l'état des lieux

Par **lillfia**, le **08/12/2008 à 16:55**

Bonjour,

Je viens de rendre mon appartement. Lors de l'état des lieux l'électricité étant coupée, nous avons reporté le rdv au lendemain; la personne de l'agence immobilière ne s'est pas présentée. Auparavant, il faut savoir que je rencontre des soucis personnels avec cette dernière et je pense qu'elle fera tout pour ne pas me rendre ma caution. En effet, elle "menace" de faire intervenir une équipe de nettoyage car il y a de la poussière sur les plynthes et le cout de l'intervention serai pris sur ma caution. Elle m'assure qu'étant donné que mon appartement était neuf quand je l'ai loué (janvier 2007 - Décembre 2008) il faut absolument que je le rende dans le même état. Sachez qu'il n'a subi aucunes dégradations à l'exception de deux accros sur la porte de la salle de bain.

Le ménage de l'appartement a été fait après le déménagement.

J'aimerais savoir si réellement elle a le droit de me reprocher le fait qu'il ait de la poussière, et savoir si elle a le droit de faire un état des lieux sans ma présence.